Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le 07/05/2024
ID : 026-200091718-20240503-DP_2024_018-AR

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

---

**SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES**

---

**REGISTRE**
**DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

# Commande Publique
# 2024-018 / BERGER-LEVRAULT : Renouvèlement des contrats de services : hébergement progiciel BL (SAAS) et BLES BL CONNECT – période 2024 - 2027 / Décision d'attribution

---

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

**VU** la délibération n°2020-031 du 28 octobre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président ;

**VU** la délibération n°2020-036 du 28 octobre 2020 acceptant l'offre d'achat des logiciels de comptabilité et de paye auprès de l'éditeur BERGER-LEVRAULT ;

**VU** les conditions générales stipulées dans le contrat de services d'hébergement des progiciels BL de la société BERGER-LEVRAULT pour la période du 6 mars 2024 au 5 mars 2027 ;

**VU** les conditions générales stipulées dans le contrat de services BLES BL CONNECT de la société BERGER-LEVRAULT pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2027 ;

**CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement des logiciels de comptabilité et de paye de la société BERGER-LEVRAULT, il y a lieu de souscrire au renouvèlement des contrats de services « hébergement et BLES » ;

**CONSIDERANT** les tarifs de base annexés aux deux contrats de services « hébergement & BLES » établis par la Société BERGER LEVRAULT ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses relatives au différents contrats de services sont inscrites chaque année au Budget Primitif ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le 07/05/2024
ID : 026-200091718-20240503-DP_2024_018-AR

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

- **D'ACCEPTER** l'offre de base annexé au contrat de services d'hébergement des progiciels BL de la société BERGER-LEVRAULT - sise 64 rue Jean ROSTAND – 31670 LABEGE pour un montant annuel de 432.73 € HT.
- **D'ACCEPTER** l'offre de base annexé au contrat de services BLES BL CONNECT de la société BERGER-LEVRAULT - sise 64 rue Jean ROSTAND – 31670 LABEGE pour un montant annuel de 950.41 € HT.

**ARTICLE 2 :**

- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2024, imputation : chapitre : 65 – Article 65818 – autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés.

**ARTICLE 3 :**

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

**ARTICLE 4 :**

Le président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé(e) et ampliation adressée à Monsieur le Préfet de la Drôme ainsi qu'à Monsieur le Comptable de la collectivité.

**ARTICLE 5** :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification et/ou publication.

Fait à Nyons
Le 3 mai 2024

Le Président,
**Gérard PEZ**

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Acte notifié le : 07/05/2024
Acte publié le : 07/05/2024